
RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS

Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise
Spécial DP - CHSCT - CE - CSSCT - CSE

RISQUES CHIMIQUES

Participer à une démarche de prévention des risques chimiques

Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordre en présence d'amiante
(désamiantage - maintenance et entretien)

Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux
en présence d'amiante

RISQUES LIÉS AU PLOMB

Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre
en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien)

RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

RISQUE ROUTIER

Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention



Réf.
D0101

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire.

PRÉ-REQUIS

Engagement dans une démarche de prévention des TMS.

OBJECTIFS

- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

CONTENU

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques.
- La responsabilité du chef d'établissement au regard des risques professionnels.
- La situation de l'établissement au regard des statistiques de la sinistralité de la profession.
- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste).
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques.
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS.
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : la formalisation d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes-compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi).
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme « TMS PROS » de la CNAMTS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges.

DURÉE

1 jour soit 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0104**TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)****Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement**

Formation réalisée par la Cramif et par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité, etc.) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

PRÉ-REQUIS

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS.

Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ».

OBJECTIFS

- Identifier le risque de TMS.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

CONTENU

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation.
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises.
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation.
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS.
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMSPros.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expérience.
- Point d'avancement téléphonique durant l'intersession.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours+1 jour) avec un travail en intersession soit 21 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder 4 demi-journées au(x)stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0902

RISQUES PHYSIQUES

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant etc.)

OBJECTIFS

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques liés au bruit.
- Proposer des mesures de prévention.

CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires. Les normes françaises (NF), européennes (EN) et Internationales (ISO) concernant le bruit.
- Les risques et les atteintes à la santé dus au bruit.
- Le tableau des maladies professionnelles n°42.
- Les surveillances médicales renforcées, l'audiométrie et les protections individuelles mises en place et en œuvre par le médecin du travail.
- La caractérisation du bruit et mesurage des niveaux sonores.
- Des exemples d'actions de prévention réalisées par des entreprises.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés des différents intervenants.
- Exercices de mesurage par les stagiaires.
- Échanges d'expériences entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
D0410

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (chefs d'entreprise, dirigeants, responsables des ressources humaines, animateurs sécurité, membres d'un groupe projet, assistantes sociales, infirmières, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

CONTENU

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- À partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

Voir catalogue INRS

INSCRIVEZ-VOUS



Réf.
D0411

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise Spécial DP - CHSCT - CE - CSSCT - CSE

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Les représentants du personnel, les membres de CHSCT, CE, CSSCT, CSE.

PRÉCONISATIONS

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.
- Repérer le rôle et les modes d'actions des représentants du personnel dans ce domaine.

CONTENU

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.
- Le rôle spécifique des représentants du personnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- À partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

DURÉE

3 jours soit 21 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

Voir catalogue INRS

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0605**RISQUES CHIMIQUES****Participer à une démarche de prévention des risques chimiques**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Préventeur d'entreprise, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels (personnel soignant, RRH, RAQ, etc.).

PRÉ-REQUIS

Suivre avec succès l'autoformation en ligne «Acquérir les notions de base sur les produits chimiques», disponible sur le site inrs.fr (@1501).

OBJECTIFS

- Contribuer à une démarche de prévention des risques chimiques.
- Identifier les dangers des produits chimiques et les risques d'atteinte à la santé.
- Repérer les situations d'exposition aux risques chimiques.
- Proposer des mesures de prévention efficaces.

CONTENU

- Les risques chimiques : ACD et CMR - Dangers - Étiquetage - FDS.
- Le cadre réglementaire de la prévention des risques chimiques.
- La démarche de prévention et l'outil d'évaluation des risques chimiques SEIRICH.
- Les mesures de prévention (substitution, mesures techniques collectives et individuelles, mesures organisationnelles, etc.)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés participatifs et échanges sur les pratiques.
- Cas pratique : analyse d'un poste de travail dans une entreprise en Île-de-France.
- Travaux de groupe.
- Travail en intersession.
- Retour d'expériences de mise en place de mesures de prévention en entreprise.

DURÉE

3 jours en 2 modules (2 jours+1 jour) avec un travail en intersession soit 21 heures.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'employeur s'engage à accorder le temps nécessaire pour que le stagiaire réalise le travail en intersession et prend en charge le déplacement dans l'entreprise visitée pour réaliser le cas pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

9

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0609

RISQUES CHIMIQUES

Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégué, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

OBJECTIFS

Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de captage des polluants pour appréhender la rédaction d'un cahier des charges d'installation de ventilation.

CONTENU

- Les différentes techniques de ventilation.
- Présentation des outils d'évaluation des performances aérodynamiques des installations de ventilation.
- Les éléments constitutifs d'un cahier des charges.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques
- Présentation de matériel technique
- Cas pratiques

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0707**RISQUES LIÉS À L'AMIANTE****Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage – maintenance et entretien)**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

CE STAGE N'A PAS POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012.

OBJECTIFS

- Identifier toutes les réglementations (code du travail, de l'environnement, de la santé, des transports, etc.).
- Connaître les effets sur la santé des fibres amiante.
- Connaître les principales utilisations de l'amiante.
- Avoir une lecture critique des diagnostics, des dossiers techniques amiante et des plans de retrait.
- Repérer les situations à risques.
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.
- Connaître les principes de prévention à mettre en œuvre en présence d'amiante (désamiantage – maintenance).
- Connaître les principes d'élaboration des modes opératoires.

CONTENU

- Les effets sur la santé.
- Les différentes réglementations :
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- La caractérisation des risques :
 - méthode de prélèvement et d'analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants à l'amiante - élaboration des processus.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier de désamiantage).
- Le suivi des opérations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Travaux pratiques (plan de retrait, modes opératoires).

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0708

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Se positionner en tant que donneur d'ordres lors de la réalisation de travaux en présence d'amiante

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, bailleurs sociaux et maîtres d'œuvre confrontés à la présence d'amiante (travaux de maintenance ou de réhabilitation).

OBJECTIFS

- Se repérer dans la réglementation liée aux travaux en présence d'amiante.
- Connaître les principales utilisations de l'amiante.
- Apprécier différentes méthodologies d'intervention.
- Connaître les principes de prévention.
- Évaluer ses compétences en prévention des risques et identifier d'éventuels besoins de formation complémentaire.

CONTENU

- Les différentes réglementations (santé publique, travail, environnement, code de la construction, etc.) :
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- Les diagnostics amiante.
- Les phases critiques d'une opération de travaux en présence d'amiante, les points de vigilance pour chaque étape :
 - cahier des charges,
 - suivi des travaux,
 - DIUO et DTA.
- Le rôle du donneur d'ordres et ses outils.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Étude de cas.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

CE STAGE N'A PAS POUR OBJECTIF DE RÉPONDRE À L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D1701**RISQUES LIÉS AU PLOMB****Connaitre le rôle et les obligations
du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre
en présence de plomb
(déplombage – maintenance et entretien)**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes réglementations (code du travail, de la santé publique, de l'environnement).
- Connaitre les effets du plomb et ses conséquences sur la santé.
- Connaitre les principales utilisations du plomb (passées et présentes).
- Avoir une lecture critique des diagnostics plomb avant travaux.
- Repérer les situations à risque et connaitre les principes de prévention à mettre en œuvre (déplombage – maintenance).
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.

CONTENU

- Les effets sur la santé.
- Les différentes réglementations :
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- L'évaluation des risques :
 - diagnostic plomb,
 - méthode prélèvement et analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants au plomb :
 - élaboration des modes opératoires.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier en présence de plomb).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés.
- Cas pratiques.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre
de formation sur
le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à
la prévention des risques
professionnels > Formation
à la prévention des risques
professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

**Réf.
D1601**
RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES
Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

PRÉCONISATIONS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels, de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux liés aux ATEX.
- Identifier les éléments favorisant la formation d'atmosphère explosive (vapeurs, gaz, poussières, etc.).
- Repérer les situations d'exposition relatives aux atmosphères explosives.
- Déterminer le classement des zones à risque.
- Proposer des mesures de prévention efficaces adaptées à son entreprise.

CONTENU

- Les enjeux humains, économiques et juridiques.
- Le cadre réglementaire ATEX.
- La compréhension du phénomène d'explosion.
- Les caractéristiques physico chimique des produits (poussières vapeur gaz).
- Lecture et interprétation de Fiches de Données de Sécurité au regard des risques d'explosions.
- Les étapes de la méthode d'évaluation du risque ATEX (analyse préliminaire, évaluation du risque, mesures complémentaires) :
 - le repérage des produits et des situations réelles d'exposition,
 - identifier les sources d'inflammation,
 - le classement des zones à risque (poussière, gaz, vapeurs),
 - les mesures de prévention techniques et organisationnelles,
 - les mesures de protection,
 - transcription des résultats de l'évaluation (DRPCE/DU).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Étude de cas- Travaux de groupe.
- Travail en intersession (dans l'établissement du stagiaire).

DURÉE

2 jours (1 jour + 1jour) soit 14 heures avec a minima 2 demi-journées de travail en intersessions.

CONDITION DE PARTICIPATION

Avoir l'objectif de mobiliser son entreprise pour la mise en place d'une démarche de prévention du risque ATEX.

L'entreprise s'engage à accorder 2 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service > Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
D0302**RISQUE ROUTIER****Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SIST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

En fonction des places disponibles un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

PRÉCONISATIONS

Il est recommandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir a minima la connaissance des fondements d'une démarche de prévention des risques professionnels en entreprises.

OBJECTIFS

- Repérer les spécificités du risque routier et de sa démarche de prévention en entreprise.
- Appréhender les axes de management du risque routier.
- Élaborer un plan d'action de prévention du risque routier.

CONTENU

- Les enjeux et le contexte de la démarche.
- L'exposition au risque routier et ses particularités :
 - l'organisation des déplacements, l'environnement,
 - les communications embarquées,
 - le conducteur, la formation du conducteur,
 - le choix du véhicule et de ses équipements.
- La démarche de prévention du risque routier en entreprise :
 - les étapes de la démarche,
 - utilité, repérage et déroulement.
- Le plan d'action de prévention du risque routier en entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques.
- Étude de cas pédagogiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Consulter l'offre de formation sur le site cramif.fr :

A votre service >
Entreprise > Se former à la prévention des risques professionnels > Formation à la prévention des risques professionnels

INSCRIVEZ-VOUS